

3.2

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : ANIMATION

Piazz'à u Filmu – Approbation des tarifs dans le cadre du festival.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Ville de Portivechju organise la première édition de Piazz'à u Filmu, festival consacré au cinéma et à l'audiovisuel, qui se déroulera du 17 au 20 septembre 2026.

Conçu comme un rendez-vous culturel et populaire, ce festival a pour vocation de réunir le grand public et les professionnels du secteur autour d'une programmation riche et diversifiée : projections en avant-première, des rencontres avec les équipes de films, des master classes, des tables rondes ainsi qu'à diverses animations destinées à valoriser la création cinématographique.

Afin d'accompagner cette manifestation, la Ville mettra en place des espaces dédiés à la restauration et aux boissons, dans le cadre d'occupations temporaires du domaine public, ainsi qu'un point de vente de produits dérivés aux couleurs du festival.

Tarifs produits dans le cadre du Festival :

- | | |
|-----------------------|---------|
| ○ Produit dérivé n° 1 | 3,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 2 | 4,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 3 | 5,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 4 | 6,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 5 | 8,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 6 | 10,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 7 | 12,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 8 | 15,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 9 | 20,00 € |

Tarifs emplacements dans le cadre du Festival :

- | | |
|--------------------------|----------|
| ○ Emplacement 2 m / jour | 100,00 € |
| ○ Emplacement 4 m / jour | 225,00 € |

Ces tarifs seront applicables jusqu'à nouvelle délibération du Conseil Municipal.

L'encaissement des montants relatifs à cette animation relève de la régie événementielle.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modalités de fonctionnement de cette animation ainsi que les tarifs tels que décrits ci-dessus.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

 de mettre en place des espaces dédiés à la restauration et aux boissons, dans le cadre d'occupations temporaires du domaine public, selon les tarifs applicables suivants :

- | | |
|--------------------------|----------|
| ○ Emplacement 2 m / jour | 100,00 € |
| ○ Emplacement 4 m / jour | 225,00 € |

 de proposer dans le cadre de cette manifestation des produits dérivés aux couleurs du festival selon les tarifs suivants :

- | | |
|-----------------------|---------|
| ○ Produit dérivé n° 1 | 3,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 2 | 4,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 3 | 5,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 4 | 6,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 5 | 8,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 6 | 10,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 7 | 12,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 8 | 15,00 € |
| ○ Produit dérivé n° 9 | 20,00 € |